

ANNEXES

Déclinaison Académique du Plan National de Développement du Sport Scolaire

ACADÉMIE DE CAEN







Propositions pour le SPORT SCOLAIRE

BROCHURE 1

ZOOM

ÉLABORATION DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉLABORATION DU PLAN ACADÉMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT

LA RÉGION BASSE-NORMANDIE L'ACADÉMIE DE CAEN

QUELQUES CHIFFRES DE L'UNSS RÉGIONALE

STATISTIQUES LICENCIÉS NOMBRE JEUNES OFFICIELS FORMATION DES JO ET DES ENSEIGNANTS OBJECTIFS PARTAGÉS ORIENTATIONS GÉNÉRALES LES DISTRICTS

LES PROPOSITIONS

POUR UN SPORT SCOLAIRE AMBITIEUX
POUR UN SPORT SCOLAIRE DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE
POUR UN SPORT SCOLAIRE INNOVANT
POUR UN SPORT SCOLAIRE ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES
POUR UN SPORT SCOLAIRE ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE
POUR UN SPORT SCOLAIRE RESPONSABLE

BROCHURE 2

LETTRE DE MONSIEUR LE RECTEUR EN DATE DU 11/12/2013

ANNEXES

LES 6 AXES OPÉRATIONNELS DOCUMENTS DIVERS

académie Caen

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRILUR ET DE LA RECHERCHE



Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, présidents des associations sportives

Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS, animateurs des associations sportives s/c

Messieurs les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale

Caen, le 11 décembre 2013

Objet : développement du sport scolaire : mise en œuvre académique. Référence : circulaire n°2010-125 du 18-8-2010 parue au BOEN n°31 du 02.12.2010.

Inspection Pédagogique Régionale

Dossier sulvi par

Bénédicte Lacoste IA-IPR d'EPS

> Téléphone 02 31 30 15 35 Télécopie 02 31 30 16 41

> > MA

benedicte.lacoste @ac-caen.fr

> 168, rue Caponière B.P. 46184 14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

Arnaud.Bidel Directeur régional UNSS La circulaire citée en référence nous engage à renforcer la place du sport scolaire, composante de la politique éducative de notre pays, comme vecteur de réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves.

Les bons résultats quantitatifs et qualitatifs actuels dans l'académie de Caen sont à mettre à l'actif du travail quotidien des professeurs d'éducation physique et sportive, des chefs d'établissements présidents des AS et de l'ensemble de la structure UNSS, dont les coordonnateurs de district.

L'objectif ministériel vise à renforcer les activités et la dynamique des associations sportives et à définir les grands axes d'une politique de développement du sport scolaire.

Pour faciliter une mise en œuvre territoriale ambitieuse et répondant aux problématiques de notre académie, je vous engage à :

- Actualiser la rédaction d'un projet de l'association sportive opérationnel en phase avec les objectifs de votre projet d'établissement et de votre contrat d'objectifs, ainsi qu'avec les objectifs du projet académique UNSS.
- Réunir régulièrement les instances statutaires des associations (assemblée générale et comité directeur) et les faire vivre en y associant les élèves et leurs parents. Leur implication effective peut les conduire dorénavant à être élus vice-présidents aux côtés des chefs d'établissements président d'AS. Une réflexion sur les conditions de reconnaissance de l'engagement associatif et de la prise de responsabilités des élèves licenciés doit être engagée.
- Penser une organisation du temps scolaire offrant aux élèves la possibilité de pratiquer régulièrement les activités de l'association sportive sur des plages horaires complémentaires à celle du mercredi après-midi qui doit être libérée dans l'emploi du temps de l'élève. La préservation du mercredi est une condition nécessaire pour permettre aux élèves de participer aux compétitions organisées par l'UNSS.
- Faciliter l'organisation des diverses compétitions, du district jusqu'aux championnats de France par l'implication des professeurs d'EPS et des élèves (jeunes officiels).
- Développer la prise de licence pour des publics encore éloignés d'une pratique régulière (élèves de la voie professionnelle, public féminin, élèves à besoins particuliers).

 Organiser la journée du sport scolaire en lien avec le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ou dans des projets interdisciplinaires, afin d'associer la réflexion à la pratique sportive.

Afin d'aider les associations sportives repérées en difficulté au niveau du taux d'adhésion (moins de 15% en collège, moins de 10% en lycée général et technologique et en lycée professionnel) l'observatoire des AS en difficulté envisage avec les équipes d'établissement les évolutions dans le fonctionnement de leur AS pour la dynamiser. Les établissements reçoivent alors la visite du directeur UNSS en charge du département, du coordonnateur de district et du correspondant de bassin EPS représentant l'inspection pédagogique régionale EPS.

Les réunions de bassin réunissant les chefs d'établissement accueillent un directeur régional UNSS en charge du département pour aborder avec lui les conditions de développement du sport scolaire. Un chef d'établissement sera désigné comme référent pour le sport scolaire dans le bassin.

Ces axes principaux du projet académique du développement du sport scolaire sont adossés au projet académique. Je sais compter sur vous pour que l'AS au sein de l'UNSS participe pleinement aux objectifs du projet académique en offrant des parcours où chacun peut s'exprimer à son meilleur niveau, réussir, être acteur de sa vie physique, être responsable au sein de la vie collective.

Je souhaite que l'association sportive soit au cœur de la vie scolaire des établissements et contribue à créer un climat scolaire facilitant les apprentissages.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la vie des associations sportives et du sport scolaire.

Le Redteur,

Christophe PROCHASSON

ANNEXES

ANNEXE 1

Les **6** AXES OPÉRATIONNELS de l'UNSS de l'académie de Caen

<u>Légende</u>

Titre Pour un sport scolaire...

Titre Propositions régionales
Titre Action à mettre en oeuvre
Titre Indicateur d'évaluation

Placer l'A.S. au coeur de la vie de l'EPLE,
comme facteur de réussite et facilitateur du climat scolaire

2

Construire des parcours diversifiés pour conduire chaque élève à la réussite

3

Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté

4

Renforcer les compétences des personnels pour les conforter dans leurs rôles d'acteurs du changement

5

Installer une gouvernance académique ambitieuse

6

Mise en place d'un programme sportif

Placer l'AS au coeur de la vie de l'EPLE, comme facteur de réussite et facilitateur du climat scolaire

Pour un sport scolaire...

«AMBITIEUX»

Licencier tous les participants de l'association sportive à l'UNSS Coupler systématiquement l'adhésion à l'AS avec la prise de licence UNSS Pourcentage des élèves de l'AS licenciés

Inciter tous les élèves à s'inscrire au sein de leur association sportive scolaire Diffuser des informations sur l'AS au sein de l'établissement, des cours d'EPS et cibler les élèves des dispositifs particuliers

Taux de licenciés par catégorie d'élèves

Impliquer l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement à l'AS Réunir les instances statutaires de l'AS, augmenter la visibilité de l'AS au sein de l'EPLE,

sensibiliser les présidents d'AS

Nombre de réunions du bureau de l'AS, nombre d'adultes s'impliquant dans l'AS, nombre de présidents d'AS présents aux AG de districts et/ou départementales

Inciter les EPLE à soutenir leur AS, y compris financièrement

Mettre à l'ordre du jour des CA le projet de l'AS, son bilan et ses réalisations et ses demandes de subvention

Taux d'AS soutenues

Favoriser les rencontres inter-cycles

Créer des liaisons et des passerelles dans les secteurs de recrutements et dans les cartes scolaires

Nombre de journées promotionnelles inter-cycles par AS

«DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE»

Maintenir le prix moyen d'adhésion à l'AS à un tarif proche de 20,00 €

Moduler le prix de la licence selon le type d'adhésion à l'AS (compétition, excellence, loisir...)

Prix moyen de l'adhésion à l'AS

Garantir les temps d'entraînement et de rencontres pour les AS le mercredi après-midi Lettre de rappel du recteur, lien avec le conseil pédagogique de l'EPLE

Taux d'établissement ayant bloqué le mercredi après-midi et taux d'établissement ayant aménagé d'autres créneaux

Travailler à une mise à disposition des installations sportives pour les activités de l'AS et de l'UNSS

Faire des réunions de travail avec les collectivités gestionnaires des installations et l'ensemble des utilisateurs

Taux d'installations sportives mises à disposition et nombre de créneaux par semaine

Négocier avec les maîtres de stage lors de période de formation en entreprise la libération des élèves de la voie professionnelle le mercredi après-midi

En fonction du calendrier de stage et de compétition, faire apparaître le mercredi après midi libéré dans la convention de stage

Taux de conventions prévoyant la libération du mercredi après-midi

Pour un sport scolaire...

«INNOVANT»

Intégrer le dynamisme de l'AS dans l'indice de qualité de vie de l'EPLE Présenter le bilan de l'AS au CA et investir les différentes instances dans l'EPLE Nombre d'établissements prenant en compte cet objectif

Pour un sport scolaire...

«ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES»

Positionner le projet de l'AS comme partie intégrante de la contractualisation de l'EPLE Inclure effectivement le projet de l'AS dans le projet d'établissement Nombre de contractualisation prenant en compte le projet d'AS

Pour un sport scolaire...

«RESPONSABLE»

Obtenir la prise en compte de l'activité de l'élève au sein de l'AS
Proposer cette disposition au conseil pédagogique de l'EPLE
Nombre d'élèves ayant fait valider leur activité au sein de l'AS dans leur cursus scolaire

Construire des parcours diversifiés pour conduire chaque élève à la réussite

Pour un sport scolaire...

«AMBITIEUX»

Créer un défi pour les classes de seconde «pas une 2^{nde} à perdre»

Mettre en place des rencontres interclasses, créer le challenge de la classe la plus sportive

Nombre d'établissements participant à ce défi. Taux de licenciés pour les élèves de 2^{nde}

Atteindre le plus haut niveau de pratique possible

Faciliter l'accès au haut niveau du sport scolaire pour les établissements qui

Nombre d'équipes allant au championnat de France et nombre de podiums réalisés

«DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE»

Rechercher à mieux intégrer les élèves en situation de handicap

Intégrer les élèves en situation de handicap dans les compétitions classiques tout en proposant une adaptation. Créer des journées spécifiques

Nombre de journées proposées. Taux d'élèves en situation de handicap licenciés à l'UNSS

Mettre en place la filière sport partagé

Repérer les besoins au niveau local et départemental

Création de cette filière. Convention ou actions communes avec les ligues ou comités de handisport et de sport adapté.

Pour un sport scolaire...

«INNOVANT»

Développer l'offre à destination des filles Développer les actions en faveur du sport féminin Nombre de journées spécifiques mises en place

PLAN ACADÉMIQUE DE DÉVELOPPEMENT 16

Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté

Pour un sport scolaire...

«DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE»

Viser la parité sur l'ensemble du programme «vers une génération responsable» Encourager les filles à officier lors des rencontres sportives. Inciter les filles à devenir jeune reporter, jeune secouriste, jeune organisateur...

Taux de filles engagées dans les programmes «Je suis jeune officiel»

Encourager la mixité pour les petites catégories et pour les opérations promotionnelles Le permettre, sans l'imposer, en ayant déterminé au préalable des modalités de pratiques particulières

Taux de rencontres mixtes

Pour un sport scolaire...

«INNOVANT»

Mettre en place des formations communes UNSS - Ligues sportives pour le programme «vers une génération responsable»

Stages académiques de formation des licenciés et conventionnement avec les liques sportives

Nombre de formations dispensées. Nombre de conventions signées

«ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE»

Mettre en place un trophée du fairplay lors des rencontres UNSS Créer collègialement les critères et les modalités d'attribution Nombre de rencontres instituant ce trophée

Mener une campagne et un travail contre les violences, les incivilités et les discriminations Diffuser des documents supports. Faire intervenir les différents partenaires (DRJSCS, CROS...)

Diminution des faits de violence, d'incivilité et de discrimination

Pour un sport scolaire...

«RESPONSABLE»

Poursuivre la formation des jeunes juges et jeunes arbitres et organiser leur suivi Fiches de suivi, responsables et référents JO, créer une CMR JO Nombre et niveau des JO

Promouvoir l'engagement associatif auprès des jeunes Instaurer la présence de jeunes dirigeants et jeunes organisateurs sur les compétitions Nombre de jeunes dirigeants et jeunes organisateurs présents

Créer un statut du jeune secouriste PSC1 Organiser un stage de formation PSC1 pour les élèves licenciés Nombre d'élèves formés

Favoriser l'émergence d'une génération verte Diffuser les informations et le mode d'emploi auprès des AS Intervention de «brigade verte» et état des sites après les compétitions

Renforcer les compétences des personnels pour les conforter dans leurs rôles d'acteurs du changement

Pour un sport scolaire...

«AMBITIEUX»

Échanger sur les bonnes pratiques au sein des AS

Prévoir des lieux, des moments et des supports pour échanger sur les pratiques des AS Relevé et mutualisation des expériences originales et attractives

Pour un sport scolaire...

«INNOVANT»

Inciter les animateurs d'AS à travailler sur des pratiques innovantes et à mutualiser les bonnes pratiques

Réserver un temps d'échanges dans les réunions de coordonnateurs de district Nombre de contributions et nombre de mutualisations

Mettre en place un module informatique permettant l'échange d'expériences et le déploiement d'initiatives réussies

Diffuser l'information auprès des AS via un forum informatique ou une FAQ Nombre de contributions au Forum. Nombre d'expériences mises en ligne

Mettre en place des formations communes UNSS-Ligues sportives pour les enseignants d'EPS, animateurs d'AS

Stages académiques de formation des enseignants et conventionnement avec les ligues sportives

Nombre de formations dispensées. Nombre de conventions signées

Pour un sport scolaire...

«RESPONSABLE»

Proposer aux enseignants référents des formations complémentaires

Stage académiques de formation des enseignants et conventionnement avec les ligues sportives

Nombre de formations dispensées. Nombre de conventions signées

Installer une gouvernance académique ambitieuse

Pour un sport scolaire...

«AMBITIEUX»

Poursuivre, améliorer et adapter les PADSS en fonction des remontées de terrain et des particularités locales

Instituer une date régulière d'échange afin que chacun puisse y participer Nombre de réunions organisées et personnes présentes pour élaborer et réguler le plan académique

Poursuivre un travail de soutien auprès des AS en difficulté dans le cadre de l'observatoire des AS en difficulté

Utiliser le protocole de visite pour les AS en difficulté (moins de 15% en collèges et moins de 10% en lycées)

Nombre d'AS visitées. Baisse du nombre d'AS en difficulté

Pour un sport scolaire...

«DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE»

Faciliter l'attribution du certificat médical et améliorer le suivi médical des élèves sportifs en lien avec la médecine scolaire et les centres médicosportifs

Autoriser les médecins scolaires à délivrer un certificat médical de non contre-indication, se rapprocher des centres médicosportifs

Conventions avec les services du rectorat. Conventions avec les centres médicosportifs.

Mettre en place une commission académique «filles, sports et mixité» et opérationnaliser ce label

Faire un appel à candidature pour cette commission. Aider les AS à constituer un dossier de labellisation «filles, sports et mixité»

Nombre de réunions de cette commission. Nombre de dossiers traités

«INNOVANT»

Renforcer les échanges d'expertise entre les cadres UNSS, les enseignants d'EPS et les chefs d'établissement

Instaurer des temps d'échange régulièrement Nombre de réunions organisées

Développer une communication digitale auprès des élèves, des licenciés, des établissements et des partenaires

Créer un site internet de communication et être présent sur les réseaux sociaux Nombre de connexions au site internet et sur les réseaux sociaux

Pour un sport scolaire...

«ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES»

Renforcer le rôle stratégique du CRUNSS Créer un dialogue constructif avec les différents membres du CRUNSS Nombre de CRUNSS tenus par an et décisions prises

Décliner les commissions sportives en région Mettre en place des CMR Nombre de CMR organisées

Organiser un séminaire annuel des coordonnateurs de district Déterminer en concertation le lieu, la date et la forme de ce séminaire Nombre de participants

Reconnaître officiellement et valoriser la place et le rôle du coordonnateur de district Lettre de mission et heures attribuées aux coordonnateurs pour effectuer cette mission

Mise en place de la lettre de mission et nombre d'heures attribuées

Mettre en place un référent chef d'établissement par district/bassin Réunir les référents chefs d'établissements aux moments clés de l'année avec les coordonnateurs de district

Nombre de districts ayant un référent chef d'établissement

Pour un sport scolaire...

«ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE»

Faire des instances UNSS des moments d'analyse et de propositions Établir les réunions et leur orde du jour de façon à ce que tous les sujets puissent être abordés dans le respect du cadre donné Nombre de sollicitations par an

Construire des formes de solidarité dans le sport scolaire, y compris financières Créer et promouvoir des formes de solidarité Nombre d'AS ayant recours à la solidarité

Pour un sport scolaire...

«RESPONSABLE»

Créer un label développement durable

Mettre en place des protocoles de développement durable sur les rencontres UNSS en lien avec différentes instances (DRJSCS, CROS...)

Nombre de rencontres mettant en place ce label

Mettre en place la commission académique des chefs d'établissement (CACE)

Constitution et réunion de cette commission

Nombre de réunions annuelles

Mise en place d'un programme sportif

Pour un sport scolaire...

«AMBITIEUX»

Favoriser la pratique pluriactivité comme composante essentielle du sport scolaire et permettre la multi-activité

Proposer un calendrier équilibré sur l'année permettant aux élèves de pratiquer les APSA selon leur compétences

Nombre d'APSA programmées au calendrier. Équilibre des APSA dans le calendrier

Pour les coordonnateurs de district, proposer un calendrier des activités permettant au licencié une pratique sur toute l'année

Établir le calendrier académique et départemental avant la fin du mois de septembre

Panel d'activités proposées dans le district au cours de l'année

Accompagner les AS afin de leur permettre d'organiser la journée nationale du sport scolaire

Formulaire/proposition. Coordonner les labellisations

Nombre d'AS participant à une action lors de la journée du sport scolaire

Pour un sport scolaire...

«DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE»

Proposer, en lien avec la gestion du capital santé, l'activité de marche sportive Intégrer dans le programme annuel des activités de marche, de randonnée, de longe-côte

Nombre de journées mises en place

ANNEXE 2

Pour un sport scolaire... **«INNOVANT»**

Développer l'offre à destination des filles Développer les actions en faveur du sport féminin Nombre de journées spécifiques mises en place

Pour un sport scolaire... **«ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES»**

Développer une offre de pratique tenant compte des infrastructures et des particularités locales

Développer les APSA en relation avec l'environnement local et implanter les championnats dans les lieux qui s'y prêtent le mieux

Nombre de rencontres académiques liées aux cultures sportives locales et à l'environnement

Bulletin Officiel n° 31 du 2 septembre 2010

Enseignant primaire et secondaire Activités sportives et éducatives Développement du Sport Scolaire

NOR : MENEI020201C Circulaire n° 2010-125 du 18-8-2010 MEN - DGESCO B2-3 Bulletin officiel n°31 du 2 septembre 2010

Enseignements primaire et secondaire

Activités sportives et éducatives

Développement du sport scolaire

NOR: MENE1020201C

circulaire n° 2010-125 du 18-8-2010

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; au chef de service de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références : articles L. 552-1 à L. 552-4 du code de l'Éducation ; articles R. 552-1 et R. 552-2 du code de l'Éducation ; circulaire n° 2010-38 du 16-3-2010 (B.O. n°11 du 18-3-2010) ; circulaire n° 2002-130 du 25-4-2002 ; circulaire n° 96-249 du 25-10-1996 ; note de service n° 87-379 du 1-12-1987 ; convention entre le ministère de l'Éducation nationale, l'Usep et la Ligue de l'enseignement du 30-10-2009 (B.O. n° 16 du 22-4-2010)

Le sport scolaire est une des composantes de la politique éducative de notre pays, au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves. En complément de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), il offre à tous les élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'association sportive scolaire.

La présente circulaire vise à définir les grands axes d'une politique de développement du sport scolaire, ainsi qu'à rappeler le rôle majeur de l'association sportive scolaire dans la vie de l'école ou de l'établissement.

I. Une politique volontaire de développement du sport scolaire

Le renforcement de la politique de santé et de la pratique du sport constitue l'un des cinq principes directeurs de la circulaire de préparation de la rentrée 2010. Conformément à ces orientations, il convient de favoriser la création d'associations sportives dans les écoles, et de renforcer l'activité des associations sportives dans les collèges et les lycées.

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) a dépassé le cap du million de collégiens et de lycéens licenciés. Ce nombre pourrait être doublé dans les trois années à venir.

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep), forte de plus de 800 000 licenciés, est présente dans un tiers des écoles primaires publiques. Il convient de développer cette présence.

Les recteurs et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, veillent à l'atteinte de ces objectifs en fonction des situations locales.

1) Le plan académique de développement du sport scolaire

Les recteurs sont invités à intégrer au projet académique un plan de développement du sport scolaire. Ce plan intègre le sport scolaire des premier et second degrés, en tenant compte de leur caractéristique spécifique et de leur nécessaire continuité dans le parcours des élèves.

Fondé sur un diagnostic partagé du sport scolaire dans l'académie, il définit les objectifs à atteindre notamment en termes de nombre d'élèves pratiquants dans les associations sportives et de nombre d'écoles bénéficiant d'une association sportive dans le premier degré.

Le développement du sport scolaire s'appuie sur une offre de formation continue des enseignants, inscrite dans le plan académique de formation, et portant sur le rôle, l'animation et l'organisation de l'association sportive. Elle peut être construite en collaboration avec les services déconcentrés des fédérations sportives scolaires. Une attention particulière est par ailleurs portée à la formation des chefs d'établissement, présidents de droit et garants du bon fonctionnement des associations sportives du second degré, ainsi qu'à celle des directeurs d'école.

Au-delà d'une augmentation générale du nombre d'élèves investis dans l'association sportive, le plan académique doit, en fonction du diagnostic réalisé localement, cibler des publics spécifiques :

- les lycéens, en particulier ceux de la voie professionnelle, moins nombreux que les collégiens à participer aux activités de l'association de leur établissement ;
- les filles qui, à partir du collège, tendent aussi à moins pratiquer d'activités sportives que les garçons ;
- les élèves des écoles et des établissements de l'éducation prioritaire ;
- les élèves des internats d'excellence ;
- les élèves en situation de handicap.

Afin de mettre en œuvre le plan de développement du sport scolaire, les recteurs et les IA-DSDEN travaillent en lien étroit avec les services académiques et départementaux des fédérations sportives scolaires. Ils veillent à réunir régulièrement, conformément aux statuts de l'association, les conseils régionaux et départementaux de l'UNSS. Pour le premier degré, ils sont invités à décliner localement la <u>convention-cadre signée le 30 octobre 2009</u> entre le ministère, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) et la Ligue de l'enseignement (B.O. n° 16 du 22 avril 2010).

2) La journée du sport scolaire

Une journée du sport scolaire, dont la date est précisée chaque année par une note de service, est instituée dans les écoles et les établissements scolaires. Elle vise à promouvoir et mieux faire connaître l'activité des associations et des fédérations sportives scolaires auprès de la communauté éducative et du milieu sportif local. Elle est notamment l'occasion d'organiser des manifestations sportives, à la fois ludiques, festives et ouvertes à tous.

3) Le développement de partenariats

Il appartient aux autorités académiques, en lien avec les fédérations sportives scolaires, de veiller au développement des partenariats suivants :

- les conventionnements relatifs à l'usage des équipements sportifs, qu'il convient d'optimiser. L'utilisation partagée des équipements propres aux écoles et aux établissements scolaires et des équipements non scolaires est encouragée dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun, sans mise en cause de leur disponibilité pour l'EPS obligatoire. La mise en réseau des établissements est recherchée ;
- les partenariats avec les instances départementales et régionales des fédérations sportives, déclinant la convention-cadre du 25 mai 2010 avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et les conventions-cadre signées au niveau national avec les fédérations sportives.
- II. L'association sportive, acteur majeur de la vie de l'école et de l'établissement
- 1) L'importance du projet de l'association sportive (AS)

La présente circulaire est l'occasion de réaffirmer toute l'importance de l'association sportive, comme élément fédérateur et moteur de l'animation et de la vie de l'école ou de l'établissement. L'association sportive constitue un véritable outil au service de la réussite des

élèves, notamment par sa contribution à l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Elle est une composante du tissu associatif sportif local.

Le projet de l'association sportive doit faire partie intégrante du projet d'école et du projet d'établissement, qui sont les instruments du dialogue avec les acteurs et les partenaires de l'École.

Dans le second degré, afin de favoriser la vie de l'association sportive, le chef d'établissement, président de l'AS, veille à réunir régulièrement l'assemblée générale et le comité directeur. L'implication de tous peut être renforcée par la nomination d'un vice-président élève et d'un vice-président parent d'élève au sein du comité directeur. Ils apportent leur contribution à l'élaboration du projet de l'association sportive.

Dans le premier degré, la place des parents dans l'association d'école constitue aussi un facteur de développement à privilégier.

De par leur fonction, les membres des corps d'inspection, assistés dans le premier degré par les conseillers pédagogiques EPS, accompagnent les équipes pédagogiques dans l'élaboration du projet, et en vérifient la qualité et la pertinence. Au collège et au lycée, le cahier de l'association sportive, tenu à jour régulièrement, permet de vérifier que l'animation de l'association sportive est effectivement assurée tout au long de l'année par les enseignants d'EPS dans le cadre de leur service. Il est présenté lors des inspections. Une attention particulière est portée aux associations sportives qui rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement afin de les aider à les surmonter.

Les services régionaux et départementaux des fédérations sportives scolaires ont un rôle essentiel de soutien et d'impulsion auprès des associations sportives.

2) Les différents volets du projet de l'association sportive

Le projet de l'association est construit autour de deux principaux axes :

- la pratique d'activités physiques et sportives, avec une alternance, tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts (fête de l'association sportive, tournois interclasses, manifestations associatives et sportives locales, etc.);
- l'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'association et à l'organisation des activités. L'association sportive contribue ainsi à l'apprentissage des règles et à la prévention de la violence.

Au-delà de ces deux axes indissociables, l'association sportive doit contribuer à la mise en œuvre des différents volets du projet d'école et d'établissement. Par exemple, des rencontres sportives peuvent être organisées pour favoriser la liaison CM2-sixième ou la liaison troisième-seconde.

Une attention particulière est portée aux points suivants :

La valorisation des acquis

L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire. Au collège, il fait partie des critères pris en compte dans l'élaboration de la note de vie scolaire.

La formation de « jeunes officiels UNSS » est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi. Dans le premier degré, l'investissement des élèves peut être valorisé grâce au « passeport Usep du jeune citoyen sportif ».

L'éducation à la santé

L'association sportive est un acteur essentiel des projets d'éducation à la santé menés dans l'école ou l'établissement, en particulier pour les actions de prévention des risques liés à la sédentarité et à une mauvaise hygiène de vie. Au collège et au lycée, ces projets sont menés en collaboration avec le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Les associations sportives peuvent à cette fin relayer les programmes spécifiques proposés par l'Usep (« L'attitude santé ») et l'UNSS (« Bouge : une priorité pour ta santé »).

L'acquisition du savoir-nager

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Les associations sportives peuvent, en complément des enseignements d'EPS, proposer l'activité « natation débutants » ou organiser des stages dédiés aux élèves dont les besoins auront été préalablement identifiés.

L'ouverture internationale et l'apprentissage des langues

L'association sportive peut être un acteur de la politique d'ouverture internationale de l'école ou de l'établissement, par la mise en place de jumelages avec des structures sportives étrangères ou l'organisation de rencontres sportives dans le cadre des échanges avec les établissements étrangers. Elle peut ainsi contribuer à l'ouverture culturelle et à l'apprentissage des langues.

III. L'association sportive et l'organisation du temps scolaire

Dans tous les collèges et les lycées, les chefs d'établissement veillent à préserver le mercredi après-midi dans l'emploi du temps des élèves comme un temps dévolu aux activités de l'association sportive et aux compétitions organisées par les fédérations sportives scolaires. La libération du mercredi après-midi est en effet une condition nécessaire au développement de l'association sportive. Les emplois du temps doivent en tenir compte, ainsi que les conventions de stage pour les élèves licenciés. L'association sportive peut aussi proposer des activités à d'autres moments de la semaine, lors de la pause méridienne ou le soir après les cours, notamment dans le cadre du volet sportif de l'accompagnement éducatif.

L'appel d'offre « Cours le matin, sport l'après-midi », lancé à la rentrée 2010 (note DGESCO B2-3 n° 2010-0247 du 10 mai 2010), vise à expérimenter, dans plus d'une centaine de collèges et de lycées, un nouvel aménagement du temps scolaire, en privilégiant la pratique d'activités physiques et sportives l'après-midi, éventuellement complétées par des activités culturelles. L'association sportive a toute sa place et un rôle moteur à jouer, sous la responsabilité du chef d'établissement, président de droit, dans l'élaboration de tels projets pédagogiques, qui nécessitent le recensement des installations sportives disponibles, et la construction des partenariats avec les collectivités territoriales et les clubs sportifs locaux.

Je vous remercie du concours que vous apporterez au développement du sport scolaire, au service de la réussite de tous les élèves.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer

ANNEXE 3

Lettre de mission des coordonnateurs de district





Le recteur

Direction du Service Régional UNSS

> Objet: des coordon-

Lettre de Mission des coordonnateurs de district

> Téléphone 02.31.56.50.72 Télécopie 02.31.56.50.77 E-mail sr-unss@ac-caen.fr

RECTORAT B.P. 46184 14061 CAEN CEDEX Site web:

http://www.ac-caen.fr

Réf. AB/FY 03.01/14

Dossier suivi par : Françoise YVON

Objet : Lettre de mission

A partir du projet de district, vous contribuez à la poursuite des objectifs du projet académique notamment ceux relatifs à la diversification des parcours pour conduire chaque élève à la réussite et à l'accompagnement de l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté.

L'articulation des différents projets (AS, UNSS district, départementale et académique) est propice aux apprentissages spécifiques à la pratique sportive scolaire et à l'appropriation des connaissances et des compétences du socle commun.

Votre engagement, en tant que coordonnateur de district, vous conduira à :

- Coordonner, gérer, animer et impulser la vie sportive et associative du district en veillant à la pluri-activité et à l'occupation de l'ensemble de l'année scolaire
- Contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de district.

Cette coordination s'effectuera avec les enseignants d'EPS animateurs d'AS et les services académiques de l'UNSS :

- Assurer la liaison entre les projets et les calendriers de district, départemental et académique en veillant à la plus-value pédagogique.
- Participer aux réunions et aux manifestations dans lesquelles l'UNSS est partie prenante (réunions de coordination du district, réunions logistiques, commissions départementales, organisation évènementielle ...).
- Contrôler et éventuellement gérer les dépenses du district, notamment celles dues au transport.
- Utiliser le portail de travail UNSS « OPUSS » et gérer et suivre les résultats et les statistiques.
- Etablir des relations avec les instances locales, les partenaires et communiquer sur les actions.
- Etablir un rapport d'activité en fin d'année scolaire.

Pour mener à bien votre mission, vous bénéficiez d'une rémunération de 1 HSA pour vos frais administratifs.

Vous trouverez en annexe les articles III.2.25, III.2.26 et III.2.27du règlement intérieur de l'UNSS qui organisent le fonctionnement du district et le statut du coordonnateur de district.

Le Recteur,

Christophe PROCHASSON

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE





Service Régional de l'U.N.S.S. RECTORAT B.P. 46184 14061 CAEN CEDEX

Tél : 02 31 56 50 72 Fax : 02 31 56 50 77 Courriel : sr-unss@ac-caen.fr